

Compte rendu de la 10e séance du Comité permanent des armements, tenue le 26 juillet 1956 (Paris, 3 août 1956)

Légende: Le 3 août 1956, le secrétariat du Comité permanent des armements (CPA) communique le compte rendu de la 10e réunion du CPA tenue le 26 juillet 1956 à Paris. Les discussions portent entre autres sur la proposition du gouvernement français d'étudier certains matériels aériens. Le délégué français, l'ingénieur général Bron, confirme ainsi que la France s'apprête à proposer un autre appareil, le cargo d'assaut Nord 2506. En réaction à la proposition de la France, le secrétaire général adjoint, Charles Cristofini, affirme qu'il est difficile de parvenir à une coopération sur les matériels qui ont déjà fait l'objet d'un choix national et qu'il est préférable de considérer des matériels encore à l'étude. Le compte rendu précise également que le CPA étudie les propositions du Royaume-Uni concernant des équipements au stade de la conception et qui échappent donc à la compétence de FINABEL. Ces propositions visent à alléger les charges de recherche et de mise au point des pays membres tout en améliorant le rendement des études.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Comité permanent des armements. Compte-rendu de la 10e réunion du Comité permanent des armements tenue à Paris le 26 juillet 1956. Paris: 03.08.1956. SAC (56)R/10. pp. [s.p]; 7-8, corrigendum Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://anlux.lu/>. Western European Union Archives. Armament Bodies. CPA/SAC. Comité permanent des armements. File CPA-070. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_de_la_10e_seance_du_comite_permanent_d
es_armements_tenu_le_26_juillet_1956_paris_3_aout_1956-fr-780f2829-65a9-
49f1-9fa1-bf289ea1d665.html](http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_de_la_10e_seance_du_comite_permanent_des_armements_tenu_le_26_juillet_1956_paris_3_aout_1956-fr-780f2829-65a9-49f1-9fa1-bf289ea1d665.html)



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE
COMITE PERMANENT DES ARMEMENTS

U.E.O.
CONFIDENTIEL

SAC (56) R/10
Original français
3 Août 1956

DÉCLASSIFIÉ

51 76 68

COMPTE RENDU DE LA 10ème SEANCE DU COMITE PERMANENT
DES ARMEMENTS, TENUE AU PALAIS DE CHAILLOT,
LE JEUDI 26 JUILLET 1956, à 15 HEURES

PRESIDENT: Amiral F. CAPPONI (Italie)

Colonel H. GAUL	République Fédérale d'Allemagne
M. C. SEEGER-KELBE	
Général A. ROSART	Belgique
Ingénieur Général A. BRON	France
Commandant GARDUMI	Italie
M. J.H. LUBBERS	Pays-Bas
M. A.L.M. CARY	Royaume-Uni

Secrétariat International

M. C. CRISTOFINI	Secrétaire Général Adjoint de l'U.E.O. Chef du Secrétariat International
M. B. van der ESCH	Secrétaire du Comité

Observateur de l'O.T.A.N.

Ingénieur Général E.J. FISCHER Secrétariat International
(Division Production et Logistique)

Le Délégué du Luxembourg, absent, s'était fait excuser.

U.E.O.
CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL

DIFFUSION RESTREINTE

38. M. CRISTOFINI déclare en conclusion que la création d'un Groupe de Travail paraît inutile à ce stade mais que l'intérêt manifesté par certaines délégations pour l'arme de bord de 30 mm justifie des échanges bilatéraux ou multilatéraux de renseignements fournis par les constructeurs (Aden et Hispano-Suiza).

VIII. PROPOSITION DU GOUVERNEMENT FRANCAIS D'ETUDIER CERTAINS MATERIELS AERIENS (SAC (56) D/38 et D/39, alinéa 1)

39. M. CRISTOFINI demande si en dehors de la République Fédérale d'Allemagne qui a répondu par la négative, d'autres délégations sont en mesure de définir la position de leur gouvernement par rapport à la proposition française.

40. M. CARY déclare que la réponse de son Gouvernement est contenue dans le § 1 du document SAC (56) D/39.

41. Commentant la réponse du Gouvernement allemand, le Colonel GAUL observe qu'elle découle de l'acceptation de l'aide américaine. Il précise toutefois que les autorités allemandes sont très intéressées par toute étude pouvant aboutir au remplacement à long terme des matériels actuellement en service.

42. L'Ingénieur Général BRON déclare que le Gouvernement français s'apprête à proposer au Comité un autre appareil : le cargo d'assaut Nord 2506.

43. M. LUBBERS déclare que son Gouvernement ne s'intéresse qu'à l'engin-cible SNCAN 5510 et pourrait envoyer un observateur au cas où un Groupe de Travail serait créé. Il n'était également pas exclu que des autorités néerlandaises soient amenées dans ce cas à présenter un matériel analogue.

44. M. CRISTOFINI estime que les propositions françaises et britanniques de matériel aérien fournissent l'occasion d'élargir le débat dans le sens des récentes suggestions formulées par M. CARY et dont l'examen est prévu au point IX du présent ordre du jour. Il croit, en effet, qu'il est très difficile de parvenir à une coopération sur les matériels qui ont déjà fait l'objet d'un choix national et qu'il est souhaitable par conséquent de considérer des matériels encore à l'étude, d'une conception nouvelle, et dont la production en commun peut encore être envisagée. M. CRISTOFINI observe que le "Gnat" correspond en partie à cette définition. Il déclare ne pas connaître les intentions du Royaume-Uni en présentant le "Gnat" mais qu'en tout état de cause l'occasion paraît se présenter ici d'aborder le problème de l'intercepteur de jour en général. Ce problème est indéniablement de ceux qui préoccupent le plus les pays et il serait utile de voir si un accord est possible sur la manière de l'aborder.

DIFFUSION RESTREINTE

U.E.O.

CONFIDENTIEL

..../..

CONFIDENTIEL

DIFFUSION RESTREINTE

45. M. CARY tient à souligner la différence entre cette dernière proposition et les suggestions du Royaume-Uni dans le domaine des études et des recherches. Il ajoute avoir entendu avec intérêt l'argumentation de M. Cristofini et précise que dans le cas où un ou plusieurs pays seraient disposés à étudier le "Gnat" et autres avions similaires dans une perspective plus générale, le Royaume-Uni serait prêt à participer à une telle étude.

46. Le PRESIDENT remercie M. Cristofini et M. Cary pour les précisions qu'ils ont données et suggère que la discussion soit poursuivie ultérieurement entre les pays intéressés.

IX. ETUDE DES PROPOSITIONS DU ROYAUME-UNI (SAC (56) D/39)

47. Revenant sur la proposition britannique contenue dans le document SAC (56) D/39, M. CARY précise qu'elle s'applique en premier lieu aux travaux encore au stade du laboratoire et qu'elle a pour but d'alléger les charges de recherches et de mise au point des divers pays membres et d'améliorer le rendement des études grâce à des contacts techniques dont le cadre, bilatéral ou multilatéral, reste à définir.

48. L'Amiral CAPPONI déclare que son Gouvernement porte un grand intérêt à la suggestion britannique mais préférerait procéder aux consultations envisagées après que le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale ait discuté des relations entre le Comité et FINABEL.

49. En réponse, M. CRISTOFINI observe que la proposition britannique concerne des équipements encore au stade de la conception et qui échappent par conséquent à la compétence de FINABEL. Le lien établi par les autorités italiennes entre ces diverses questions ne lui paraît donc pas justifié.

50. L'Ingénieur Général BRON tient à informer le Comité de l'intérêt que son Gouvernement porte à la proposition britannique. Il suggère que le Gouvernement du Royaume-Uni ainsi que les pays intéressés soumettent au Comité un certain nombre de ces problèmes précis qu'ils désirent voir traiter. A la lumière de ces renseignements le Comité pourrait discuter de la meilleure procédure pour établir les contacts.

51. Les autres délégués ayant examiné l'intérêt de leurs gouvernements aux propositions britanniques se rallient au point de vue exprimé par le Général Bron et le Comité invite les délégations à soumettre leurs propositions que le Secrétaire diffusera dans les meilleurs délais.

DIFFUSION RESTREINTE

U.E.O.CONFIDENTIEL

..../..